



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major de l'armée de Terre
État-major de zone de défense de Marseille
Commandant de la zone terre Sud**

Marseille, le *07 octobre 2024*
N°*2024* /ARM/EMA/EMZD MRS/SCSOUT/J-INFRA/NP

Le général de corps d'Armée Thierry LAVAL
Commandant de la zone terre Sud

à

Monsieur Pascal LE BIANNIC
DDT du Vaucluse
unité droit des sols
lieu-dit "DDT"
84905 Avignon cedex 10

OBJET : Avis du ministère des Armées sur la demande PC 084 123 24 C0011

REFERENCES : a) consultation des personnes publiques du 12/08/2024.
b) avis technique de l'USID d'Istres du 19/09/2024.
c) article D5131-12 du code de la Défense.

Par courrier cité en référence (a), vous avez sollicité le ministère des Armées afin qu'il émette un avis sur la demande concernant la construction d'une centrale solaire photovoltaïque, présentée par la société LANDES 10 ENERGY.

L'instruction du dossier par les services techniques compétents, référence (b), ne fait apparaître aucune interférence avec les activités des Armées sur l'aire de ce projet situé au lieu dit "Vallon des soupirs" sur la commune de Sault.

En conséquence, le général commandant la zone terre Sud, dans le cadre de ses prérogatives de représentation du ministre des Armées auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales pour les questions d'urbanisme (c), émet un avis sans objection à la réalisation de ce projet.

par ordre,

le lieutenant-colonel Franck AMATA
chef du bureau infrastructure

COPIES :

ESID de Lyon
USID d'Istres